Date de la séance	Numéro	Question	Demandeur	Réponse	Clôture décidée par la MIE
09/04/2026	**1**	Demande de transmission, d'ici la fin de la mission d'information et d'évaluation, du résultat de l'auto-diagnostic ASE réalisé sur l'outil dédié mis en place par Départements de France et l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS)	Madame Catherine PELAUD	La direction de l'enfance et de la famille s'est déjà saisie de l'outil mis en place par Départements de France et l'IGAS. Ainsi, courant mars, l'ensemble des cadres et responsables concernés de l'ASE ont été sollicités afin d'assurer la plus grande complétude de la donnée. Un retour est attendu d'ici la fin avril, qui permettra de finaliser l'auto-diagnostic courant mai. La transmission des résultats pourra donc bien s'opérer d'ici à la fin de la mission. Les membres de la mission seront tenus informés du partage du document sur l'espace de travail collaboratif créé.	Oui
09/04/2026	**2**	Demande de mise à disposition d'un lexique	Monsieur Bernard PENICAUD	Un lexique des acronymes est mis à disposition des membres de la mission à compter de ce jour. Il sera alimenté et consolidé au fil des réunions.	Oui
09/04/2026	**3**	Demande d'informations chiffrées sur le nombre de droits au retour dont les jeunes majeurs suivis par le Département ont pu bénéficier sur 2025	Madame Catherine PELAUD	Le Département a pris en charge 5 jeunes, en contrats jeunes majeurs, entre le 1er janvier et le 31 décembre 2025, dans le cadre du droit au retour.	Oui
09/04/2026	**4**	Demande de précisions sur la composition de la rémunération d'un assistant familial	Monsieur Bernard PENICAUD	Les assistants familiaux sont rémunérés en fonction du nombre d'enfants accueillis et de la durée de leur présence. Chaque département fixe la rémunération des assistants familiaux par délibération. La rémunération minimale pour un enfant est au moins équivalente au SMIC mensuel, dont il faut déduire les cotisations sociales, et à laquelle s'ajoute l'indemnité complémentaire (dite « indemnité d'entretien »). Ainsi, au Département des Deux-Sèvres, la rémunération en accueil continu pour un enfant est fixée à 1 827,04 € bruts au 1er janvier 2026, à 2668,44 € pour deux enfants, à 3 509,84 € pour trois enfants, à 4 543,56 € pour quatre enfants et à 5 384,96 € pour cinq enfants. Il peut s'ajouter une majoration pour sujétion exceptionnelle en accueil continu ou intermittent, une indemnité d'accueil d'urgence et des frais de déplacement.	Oui
09/04/2026	**5**	Demande de communication de la liste d'attente pour une AEMO	Madame Catherine PELAUD	Cette liste, arrêtée au 20 avril 2026, est ajoutée au fonds de dossier partagé. Au regard des impératifs liés à la protection des données, elle a été anonymisée. Y sont listées 50 situations en attente.	Oui
09/04/2026	**6**	Demande de communication du programme de formation des assistants familiaux	Monsieur Bernard PENICAUD	La formation initiale obligatoire des assistants familiaux s'organise désormais comme suit, dans les trois premières années d'exercice du métier : - 100 heures de formation de préparation à l'accueil (au lieu de 60 heures jusqu'à présent) qui précèdent l'arrivée du premier enfant confié ; - 420 heures de formation en cours d'emploi, préparant au diplôme d'Etat (au lieu de 240 heures jusqu'à présent). Les programmes des sessions actuellement en cours sont déposés sur l'espace de partage collaboratif.	Oui
09/04/2026	**7**	Demande de précisions s'agissant de la moyenne des enfants confiés par assistant familial, de la proportion de premiers agréments autorisant l'accueil d'un seul enfant, de la proportion d'agréments en cours autorisant à l'accueil de trois enfants ainsi que du nombre de dérogations à date du 31 décembre 2025 pour accueillir plus de trois enfants (le cas échéant)	Madame Catherine PELAUD	En 2025, le nombre moyen d'enfants par assistant familial s'élevait à 2,17, là où la moyenne nationale s'établit actuellement à 1,9 selon les dernières remontées de Départements de France. La ventilation du nombre d'enfants par assistant familial est incluse dans le support de présentation de la réunion du 6 mai 2026, mais peut être résumé comme suit : au 31 décembre 2025, la plus large part des assistants familiaux accueillait 2 enfants (36%), suivis de près par ceux qui n'en accueille qu'un seul (25%). Par ailleurs, seuls 15% des assistants familiaux se sont vus confier 4 (12%) ou 5 (3%) enfants. Sur ce dernier point, il s'agit souvent de couples. A noter enfin que 5% des assistants familiaux du Département des Deux-Sèvres n'accueillait aucun enfant (en raison d'une formation en cours ou d'arrêt de travail). Enfin, depuis le 1er janvier 2026, ont été comptabilisées 87 dérogations employeur pour 99 enfants concernés, avec une moyenne de dépassement n'excédant cependant pas 10 jours.	Oui

09/04/2026	**8**	Demande de mise en perspective du nombre d'enfants confiés et du nombre de mineurs non-accompagnés (MNA) sur un même graphique	Madame Catherine PELAUD	Le graphique donnant à voir l'évolution du nombre d'enfants confiés depuis 2021 est complété d'une courbe dédiée aux MNA.	Oui
09/04/2026	**9**	Demande d'informations chiffrées sur les suspensions et retraits d'agrément des assistants familiaux sur l'année 2025	Madame Catherine PELAUD	L'évolution du nombre de suspensions, restrictions et retraits d'agrément d'assistant familial depuis 2021 peut être résumée comme ci-contre. En 2025, 5 dossiers d'assistants familiaux ont été présentés en commission consultative paritaire départementale, aboutissant à 3 retraits et 2 restrictions d'agrément pour l'accueil d'un mineur.	Oui
09/04/2026	**10**	Demande de communication du nombre d'accueillants familiaux pour les personnes âgées et handicapées	Madame Catherine PELAUD	Actuellement, le Département dénombre 57 familles d'accueil : 50 pour des accueils d'adultes handicapés, 6 pour des personnes âgées et la dernière susceptible d'accueillir les deux publics. L'ensemble de ces familles est en mesure d'accueillir 121 personnes.	Oui
09/04/2026	**11**	Demande d'ajout, sur la cartographie des maisons d'enfants à caractère social (MECS), des hébergements de la maison départementale de l'enfance	Madame Catherine PELAUD	L'ajout est opéré sur le support de présentation.	Oui
09/04/2026	**12**	Demande d'ajout, sur la cartographie des lieux de vie et d'accueil (LVA), des noms des structures	Madame Catherine PELAUD	L'ajout est opéré sur le support de présentation.	Oui
09/04/2026	**13**	Demande de précisions quant à l'origine sociale et géographique des enfants confiés, notamment en regard du motif de placement	Monsieur Bernard PENICAUD	Le travail statistique de l'observatoire départemental de la protection de l'enfance n'ayant débuté que courant 2022, ces données ne sont pas encore exploitables.	Oui
09/04/2026	**14**	Demande de communication du nombre de MNA en cours d'évaluation dans la file active au 31 décembre 2025	Madame Catherine PELAUD	Au 31 décembre 2025, il n'y avait aucun MNA en cours d'évaluation par le service d'accompagnement des jeunes. Sur l'ensemble de l'année 2025, 74 jeunes MNA primo-arrivants se sont présentés en Deux-Sèvres : 47 d'entre eux ont été évalués par le service d'accompagnement des jeunes, les 27 autres ayant déjà été évalués dans d'autres départements. Sur les 47 évalués, 20 ont été reconnus mineurs et confiés au Département. 27, en revanche, ont été reconnus majeurs et n'ont pas été pris en charge par le Département. Enfin, et au total, ce sont 55 MNA qui ont été confiés au Département au cours de l'année, contre 103 en 2023 et 80 en 2024.	Oui
09/04/2026	**15**	Demande de précisions quant à l'évolution du nombre de places en structures pour les MNA	Madame Catherine PELAUD	Est ci-contre retracée l'évolution du nombre de places dédiées aux MNA en structures d'accueil depuis 2017, première année de conventionnement avec les structures. Au total, le nombre de places dédiées aux MNA a donc augmenté de 70% de 2017 à 2026.	Oui
09/04/2026	**16**	Demande de communication du nombre de jeunes majeurs (ex-ASE et ex-MNA confondus) ne bénéficiant pas de contrats jeunes majeurs et d'indicateurs sur les motifs de refus	Madame Catherine PELAUD	En 2025, seuls 4 jeunes n'ont pas bénéficié de contrats jeunes majeurs à leur majorité. Il s'agissait soit de jeunes ayant fugué au cours de leur minorité et pour lesquels une mainlevée avait été demandée, soit de jeunes ayant été placés en centre éducatif fermé pendant leur minorité, à la suite d'une décision de justice.	Oui

	2021	2022	2023	2024	2025
Suspensions	6	1	6	1	4
Restrictions	2	0	0	1	2
Retraits	5	3	2	2	3
TOTAL	**13**	**4**	**8**	**4**	**9**

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Cap Habitat Jeunes MALA	10	10	10	10	10	10	10	10	0	0
Cap Habitat Jeunes MLS	15	15	15	15	15	14	14	20	30	30
Escale Abrimina MALA	40	40	40	30	30	24	24	30	56	51
Escale Abrimina MLS	0	0	0	10	10	10	10	15	21	26
Pass'Haï Nord Deux Sèvres	20	20	20	26	26	25	25	28	28	28
Un toit en Gâtine	20	20	20	24	24	23	23	30	30	28
Toits Etc	15	15	15	15	15	14	14	15	18	18
Résidence autonomie Sciecq								15	15	15
Résidence autonomie Couture-d'Argenson								8	8	8
TOTAL	**120**	**120**	**120**	**130**	**130**	**120**	**120**	**171**	**206**	**204**

22/04/2026	**17**	En complément de la question n°15, demande de précisions s'agissant de la présence effective des MNA sur le territoire	Madame Catherine PELAUD	La répartition des 234 MNA sur les différentes structures d'accueil, telle qu'elle ressort de la photographie au 31 décembre 2025, est ajoutée ci-contre. Un graphique la représentait dans le support de présentation, dans le focus dédié aux MNA. La réponse apportée à la question n°15 donne à voir, en miroir, le nombre de places dédiées aux MNA dont dispose en moyenne le Département sur l'année considérée.	Oui
22/04/2026	**18**	Demande de communication d'une photographie à l'instant T des effectifs et postes vacants des pôles enfance de chaque maison des solidarités	Madame Catherine PELAUD	A date du 26 avril 2026, on comptabilisait : - Sur les 41 postes permanents du pôle enfance du Niortais, 2 postes non-pourvus ; - Sur les 23,5 postes permanents du pôle enfance du Bressuirais, 2 postes non-pourvus ; - Sur les 15,5 postes permanents du pôle enfance du Thouarsais, 1 poste non-pourvu ; - Sur les 26 postes permanents du pôle enfance du Mellois Haut-Val-de-Sèvre, 2 postes non-pourvus ; - Sur les 31 postes permanents du pôle enfance de Gâtine, 3 postes non-pourvus.	Oui
22/04/2026	**19**	Demande de communication du nombre de personnes formées aux conférences familiales	Madame Catherine PELAUD	Actuellement, le Département compte 6 coordinateurs. Une nouvelle session de sensibilisation s'est tenue le 23 avril dernier, où 24 agents se sont inscrits.	Oui
22/04/2026	**20**	Demande de précisions sur la composition exacte de la cellule de recueil des informations préoccupantes	Madame Catherine PELAUD	La CRIP est composée de quatre coordonnateurs (deux assistantes sociales, un éducateur et un éducateur jeunes enfants), d'un agent administratif et d'un chef de bureau (de formation juridique) pour 50% de son temps de travail (l'autre moitié étant consacrée à la chefferie de l'unité adoption et statut de l'enfant).	Oui
06/05/2026	**21**	Demande de communication du nombre d'assistants familiaux en relais	Madame Catherine PELAUD	En décembre 2025, le nombre d'assistants familiaux relais s'élevait à 141 pour 248 enfants. Parmi ces 141, 8 étaient des relais "arrêts maladie". Tout le reste relevait de relais pour congés, week-ends de répit et repos pour souffler.	Oui
06/05/2026	**22**	Demande de précisions quant à l'ancienneté moyenne des assistants familiaux	Monsieur Bernard PENICAUD	Au-delà de la complexité de l'extraction des données, le requêtage de ce type de données nécessiterait un travail d'étude sur plusieurs mois, ce que la temporalité de la mission d'information et d'évaluation ne permet pas.	Oui
06/05/2026	**23**	Demande de communication du nombre de jeunes majeurs accueillis en famille d'accueil	Madame Catherine PELAUD	Comme il a pu être montré lors de la présentation du 9 avril 2026, sur les 51 jeunes majeurs issus de l'ASE suivis par le service d'accompagnement des jeunes, 12 étaient encore accueillis chez un assistant familial. Le détail des autres typologies de placement figure au support de présentation précité.	Oui
06/05/2026	**24**	Demande de précisions quant aux postes demeurant vacants ou en attente de recrutement au sein de la MDE	Madame Catherine PELAUD	Au 18 avril 2026, demeuraient vacants au sein de la MDE 5 postes, répartis comme suit : - 4 postes au SAD de Niort : trois postes d'éducateurs spécialisés internat et un poste de maître de maison ; - 1 poste au SAD de Thouars : un poste de chef de service. Le graphique du support de présentation mentionnait 29 postes à pourvoir sur les 153 que comptabilisait la MDE : le delta correspond aux postes de l'UAC de Parthenay, qui ont été ouverts mais ne sont pas encore à pourvoir, ainsi que les 9 postes du SAS pour lequel un projet est en cours de redéfinition.	Oui
06/05/2026	**25**	Demande d'informations quant aux suites réservées aux recommandations de la Chambre régionale des comptes en 2020	Madame Catherine PELAUD	Un tableau récapitulatif a été transmis le 2 juin 2026.	Oui

MALA Abrimina Niort	30
MALA Abrimina Melle	18
Total structures d'accueil MLS	116
dont MLS Abrimina Niort	16
dont MLS Cap Habitat Jeunes	27
dont MLS Toits Etc	18
dont MLS Parthenay Un toit en gâtine	28
dont MLS Thouars Pass Haj	21
dont MLS Bressuire Pass Haj	6
Résidence autonomie Sciecq	13
Résidence autonomie Couture d'Argenson	6
Résidence sociale	4
RHJ	21
Bail privé (logement autonome)	14
Famille d'accueil/Assistant familial	5
LVA	2
Fugue	2
SAME	3
TOTAL	**234**

06/05/2026	**26**	Demande de communication de photographies des lieux de vie	Monsieur Bernard PENICAUD	Cette demande pourra difficilement être satisfaite dès lors qu'elle supposerait, pour les biens non-visibles depuis l'espace public, de demander l'autorisation préalable des propriétaires des lieux.	Oui
28/05/2026	**27**	Demande de communication de précisions concernant le volet "prévention"	Madame Catherine PELAUD	Un projet de support a été ajouté au fonds de dossier le 8 juin 2026.	Oui
28/05/2026	**28**	Demande de précisions quant aux motifs de l'article L.313-4 du code de l'action sociale et des familles qui permettent de refuser l'ouverture d'un LVA	Madame Catherine PELAUD	L'article L.313-4 du code de l'action sociale et des familles dispose que : "L'autorisation est accordée si le projet : 1° Est compatible avec les objectifs et répond aux besoins sociaux et médico-sociaux fixés par le schéma régional de santé ou par le schéma d'organisation sociale et médico-sociale dont il relève et, pour les établissements visés au b du 5° du I de l'article L. 312-1, aux besoins et débouchés recensés en matière de formation professionnelle ; 2° Satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le présent code et prévoit les démarches d'évaluation et les systèmes d'information respectivement prévus aux articles L. 312-8 et L. 312-9 ; 3° Répond au cahier des charges établi, dans des conditions fixées par décret, par les autorités qui délivrent l'autorisation, sauf en ce qui concerne les projets visés au II de l'article L. 313-1-1 ; 4° Est compatible, lorsqu'il en relève, avec le programme interdépartemental mentionné à l'article L. 312-5-1 ou le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées mentionné à l'article L. 312-5-3, et présente un coût de fonctionnement en année pleine compatible avec le montant des dotations mentionnées, selon le cas, aux articles L. 312-5-2, L. 313-8, L. 314-3, L. 314-3-2 et L. 314-4, au titre de l'exercice au cours duquel prend effet cette autorisation".	Oui
28/05/2026	**29**	Demande de corrections des cartes afin que soit explicité mentionné le nombre de jeunes accueillis dans chaque structure	Madame Catherine PELAUD	Les cartes du support de présentation du 28 mai 2026 ont été modifiées, conformément à l'envoi réalisé le 2 juin 2026.	Oui
28/05/2026	**30**	Demande de communication du nombre d'éducateurs au sein de chaque RHJ	Madame Catherine PELAUD	Les RHJ ont été sollicités pour communication de ces éléments. Il n'est toutefois pas garanti qu'une réponse puisse être apportée.	Oui
28/05/2026	**31**	Demande de pagination de l'ensemble des slides	Madame Catherine PELAUD	Les supports de présentation ont été paginés, ce dont il a été fait état dans l'envoi du 2 juin 2026.	Oui
28/05/2026	**32**	Demande de communication de l'audit relatif au fonctionnement et à l'organisation de la MDE et du rapport d'administration provisoire de Tandem Educadis	Madame Catherine PELAUD	Ces éléments, qui ont été anonymisés pour respecter les obligations en vigueur, font partie de l'envoi du 8 juin 2026.	Oui
28/05/2026	**33**	Interpellation sur une situation individuelle dans laquelle un jeune majeur en CJM n'aurait pas eu de référence éducative au SAJe et aurait été hébergé à l'hôtel pendant plusieurs semaines	Madame Catherine PELAUD	Après vérification en interne sur cette situation tenue anonyme, il est confirmé que le jeune majeur, âgé de 20 ans, dont il semble s'agir n'était pas du tout suivi par l'ASE. Il n'a, d'ailleurs, jamais été confié. Si la direction de l'insertion et de l'habitat avait pu intervenir en 2022, c'était uniquement pour faire le lien avec les interlocuteurs de la mission locale de référence et d'une RHJ. Une solution de moyen terme avait d'ailleurs été trouvée avec un hébergement, pour quatre nuits, à l'hôtel puis un hébergement en RHJ pour 6 mois, dans le cadre d'une mesure d'allocation en logement temporaire (ALT). Madame PELAUD a été tenue informée de ces éléments le 19 octobre 2022, ce dont elle a accusé réception et remercié l'administration le jour même.	Oui
11/06/2026	**34**	Demande de précisions quant au nombre d'enfants souffrant de plusieurs handicaps	Madame Nathalie VINATIER	Sur les 272 enfants en situation de double vulnérabilité recensés dans la file active au 31 mai 2026, 65% ont au moins une déficience secondaire.	Oui